

(Container label)



Dursban™ 2.5 Insecticide

- Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers ou autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.
- Contrôle les larves de moustiques.
- Contient du chlorpyrifos.

USAGE RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: chlorpyrifos 2,5%
granules

N° D'HOMOLOGATION 12223 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 25 kg

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EN CAS D'ACCIDENT, APPELER UN MÉDECIN
PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ**

Peut être absorbé par la peau. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas porter de vêtements contaminés sans les avoir bien lavés avant. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Garder éloigné des aliments pour humains, des aliments pour animaux et des réserves d'eau.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P
- un tablier résistant aux produits chimiques

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Ne pas appliquer au moyen de pulvérisateurs manuels à haute pression.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de pulvérisation au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur.)
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer près des aliments pour humains, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être utilisé conformément aux règlements fédéraux et provinciaux en vigueur. Avant d'appliquer ce produit, consulter les agences provinciales et fédérales de gestion des ressources aquatiques et de la faune aquatique et terrestre.

USAGE RESTREINT

MODE D'EMPLOI

Utiliser l'insecticide Dursban 2.5 pour contrôler les larves de moustiques aux endroits où elles se reproduisent. L'application peut être effectuée au moyen de n'importe quel équipement d'épandage ou semoir, manuel ou mécanique, actionné par la force centrifuge ou par gravité permettant une distribution uniforme du produit; le traitement peut aussi être réalisé par voie aérienne.

Taux d'application

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : la dose recommandée est de 28-46,25 g d'ingrédient actif/ha. La dose maximale de 60 g d'ingrédient actif/ha ne doit être appliquée qu'après consultation auprès du détenteur de l'homologation.

RÉPRESSION DES LARVES (Eaux stagnantes)

Mares (p. ex., étangs peu profonds, baissières, terrains boisés inondés, parcs industriels, fossés le long des routes, gares de triage ferroviaires, petits terrains marécageux temporaires). **NE PAS PULVÉRISER SUR LES PLANS D'EAU PERMANENTS, NOTAMMENT : LACS, FOSSES-RÉSERVOIRS, ÉTANGS DE PISCICULTURE.**

APPLICATION AU SOL OU APPLICATION AÉRIENNE :

Utiliser pour la répression des larves de maringouins dans les zones servant de sites de reproduction de ces insectes. L'application peut être faite au moyen d'épanduses ou de semoirs à rotation ou projection, portatifs ou montés sur véhicule ou par application aérienne au moyen d'un équipement assurant une distribution uniforme du produit.

TRAITEMENT DES ZONES INONDÉES :

Appliquer uniformément sur les réservoirs d'eaux de crues (mares) où les larves de maringouins sont présentes. La dose la plus élevée (46,25 g d'ingrédient actif/ha) ne doit être utilisée que si les quantités d'algues ou de végétation aquatique ne permettent pas une pénétration complète des granules ou si l'on prévoit l'apparition de générations multiples ou des éclosions asynchrones de maringouins. Utiliser la dose la moins élevée (28 g d'ingrédient actif/ha) si la végétation aquatique n'est pas dense et si l'on prévoit une bonne pénétration des granules.

NE PAS APPLIQUER PLUS D'UNE FOIS AUX DEUX SEMAINES.

CET INSECTICIDE EST TRÈS TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LES AUTRES ORGANISMES AQUATIQUES TELS LES INSECTES AQUATIQUES ET LES CRUSTACÉS. NE PAS APPLIQUER SUR LES PLANS D'EAU PERMANENTS OÙ PEUVENT SE TROUVER DES POISSONS ET D'AUTRES ORGANISMES AQUATIQUES.

APPLIQUER UNIQUEMENT EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX ET CEUX RÉGISSANT L'USAGE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES MASSES D'EAU VISANT À LA RÉPRESSION DES MARINGOUINS.

NE PAS APPLIQUER DANS DES ENDROITS OÙ DES SPECTATEURS POURRAIENT ÊTRE EXPOSÉS À L'INSECTICIDE.
CE PRODUIT DOIT ÊTRE APPLIQUÉ À UNE DISTANCE RAISONNABLE DES RÉSIDENCES, HÔPITAUX, ÉCOLES, PARCS, TERRAINS DE SPORTS ET DE JEUX. CETTE DISTANCE DOIT ÊTRE ÉTABLIE PAR LES AUTORITÉS MUNICIPALES OU PROVINCIALES.

Consulter les représentants provinciaux des organismes de réglementation des insecticides pour obtenir les autorisations requises.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit.

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à

la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.